

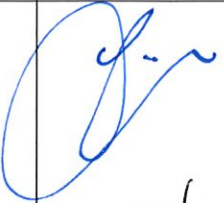

**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**COLLÈGE LE HAUT GESVRES
TREILLIÈRES – Loire Atlantique**

Date de séance → 12 avril 2018	Séance <input checked="" type="checkbox"/> ordinaire <input type="checkbox"/> extraordinaire
Heure de séance → 18h00	
Date d'envoi des convocations : 23 mars 2018	Séance n° 3

Ordre du jour

- 1 – Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 – Approbation de l'ordre du jour
- 3 – Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 6 février 2018
- 4 – Présentation du Compte financier exercice 2017
- 5 – Affectation crédits globalisés du Conseil Départemental
- 6 – Présentation éléments d'organisation du planning de fin d'année scolaire 2018-2019
- 7 – Présentation sorties pédagogiques
- 8 – Questions diverses

Noms	signature
<u>Président</u> M. Noël Yves, Principal	
<u>Secrétaire</u> Mme Cressenville Juliette, représentante des personnels techniques et administratifs	
<i>Rappel</i> CA 1 : M. Laisney CA 2 : Mme Moussus	

	Nbre
Total des membres du CA	24
Quorum	13
Membres présents avec voix délibérative	22
Membres présents sans voix délibérative	1
Membres invités en qualité d'experts	1

Treillières, le vendredi 23 mars 2018

A l'attention de

Mesdames et Messieurs
les membres du conseil d'administration

J-10 au plus tard

Objet : Convocation conseil d'administration

Yves NOEL
Principal
Président du Conseil d'administration

J'ai l'honneur de vous convier au prochain **conseil d'administration**
qui se déroulera le

YN/MAT/2017-2018

Jeudi 12 avril 2018 à 18 h 00
en salle des conseils du collège Le Haut Gesvres / Treillières

10 rue Simone de Beauvoir
44119 TREILLIERES

Téléphone
02.28.07.92.92
Fax
02.28.07.92.93

Mail
ce.0442418P@ac-nantes.fr

Site web
<http://hautgesvres-treillieres.loire-atlantique.e-lyco.fr>

Ordre du jour

- 1 – Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 – Approbation de l'ordre du jour
- 3 – Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 6 février 2018
- 4 – Présentation du Compte financier exercice 2017
- 5 – Affectation crédits globalisés du Conseil Départemental
- 6 – Présentation éléments d'organisation du planning de fin d'année scolaire 2018-2019
- 7 – Présentation sorties pédagogiques
- 8 – Questions diverses

copie : Délégation Châteaubriant
Service développement local – CD44
Mme LEROUEILLE Nathalie

Vous en souhaitant bonne réception et dans l'attente de cette réunion,

Documents préparatoires en annexe
du mail d'envoi de convocation



Membres du conseil d'administration Année scolaire 2017-2018 :

Membres de droit ou désignés (8)

M. Noël Yves (Principal), Mme Corbeau Karine (Principale adjointe), M. Pourtaud Patrick (CPE), Mme Renaudet Isabelle (Gestionnaire)
Municipalité : Mme Régnier Marie Madeleine (Adjoint aux affaires scolaires de la mairie de Treillières) (suppléante : Mme Grolleau)
Conseil Départemental 44 : M. Bouvais Erwann, conseiller départemental (suppléante : Mme Drion, conseillère départementale)
et M. Ménard Michel, conseiller départemental (suppléante : Mme Saadi, Chef du service développement local,
délégation de Châteaubriant, Conseil départemental de Loire Atlantique)
Personnalité qualifiée représentant le secteur économique : Mme Grinda
à titre consultatif : - Représentant de la Communauté de communes : M. Thibaud Dominique
- Agent comptable : Mme Jaunin Béatrice

Membres élus des personnels (8)

> Personnels enseignants et d'éducation : M. Abchar Noureddine – Mme Bénaitreau Anne – Mme Charrier Noelle –
Mme Cousseau Christelle – M. Guichard Bertrand – Mme Menet Sylvie
(Suppléants : Mme Moussus Christelle – M. Poyroux Marc – Mme Chauvin Soizic – Mme Rest Isabelle –
Mme Plantard Géraldine – Mme Rivet Lopez Caroline)
> Personnels techniques et administratifs : Mme Cressenville Juliette et Mme Cury Aline
(Suppléantes : Mmes Rio Nathalie et Lebastard Frédérique)

Membres élus des parents et élèves (8)

> Parents d'élèves (FCPE) : Mme King Marie-Claire – Mme Langlais Karine – M. Laisney Sébastien – Mme Launay Hélène –
M. Roquier Soizic – Mme Chantreau Maelle
(suppléants : M. Freulon Stéphane – Mme Lallinec Sylvie – M. Legoff Eric – M. Leclair Frédéric – M. Plessis Fabien)
> Élèves : Fanny Ranarivelo et Melvin Martignac
(suppléants : Corentin Le Bas-Grall et Fantine Morel)

Précision

Un membre titulaire qui ne peut participer à une séance du Conseil d'Administration en informe, par écrit, par mail, le Président en lui indiquant le nom de son suppléant, lequel est informé par le titulaire sans qu'une convocation personnelle lui soit envoyée. Il appartient au titulaire de transmettre les documents au suppléant.



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Année Scolaire 2017-2018

LISTE D'EMARGEMENTS - JEUDI 12 AVRIL 2018

Représentants de l'Administration

Monsieur NOËL Yves.....
Madame CORBEAU Karine.....
Madame RENAUDET Isabelle.....
Monsieur POURTAUD Patrick.....

Représentants du Conseil Départemental

Monsieur MENARD Michel.....
Monsieur BOUVAIS Erwan.....

Représentant de la Municipalité

Madame REGNIER Marie-Madeleine.....

Représentant de la C.C.E.G. - à titre consultatif

Monsieur THIBAUD Dominique.....

Personnalité qualifiée

Madame GRINDA Béatrice.....

Représentants des Personnels A.T.O.S.S.

Madame CRESSEVILLE Juliette.....
Madame CURY Aline - excusée - supplée par Madame RIO Nathalie.....

Représentants des Personnels Enseignants

Monsieur ABCHAR Nouredine.....
Madame BENAITREAU Anne.....
Madame CHARRIER Noëlle.....
Madame COUSSEAU Christelle.....
Monsieur GUICHARD Bertrand.....
Madame MENET Sylvie - excusée - supplée par Monsieur POYROUX Marc.....

Représentants des Parents d'Elèves

Madame KING Marie-Claire.....
Madame LANGLAIS Karine.....
Monsieur LAISNEY Sébastien.....
Madame LAUNAY Hélène.....
Monsieur ROQUIER Soizic.....
Madame CHANTREAU Maëlle.....
M. LAINE Sylvie (suppléante).....

Représentants des Elèves

Monsieur MARTIGNAC Melvin.....
Madame RANARIVELO Vahiaina.....

Agent Comptable

Madame JAUNIN Catherine.....

Membres du conseil d'administration Année scolaire 2017-2018 :

Membres de droit ou désignés (8)

Principal : **M. Noël Yves**
Principale adjointe : **Mme Corbeau Karine**
Gestionnaire : **Mme Renaudet Isabelle**
Conseiller Principal d'Éducation : **M. Pourtaud Patrick**

Conseil Départemental 44 :

. **M. Bouvais Erwan**, conseiller départemental (suppléante : Mme Drion Elsa, conseillère départementale)

. **M. Ménard Michel**, conseiller départemental (suppléante : Mme Saadi, Chef du service développement local, délégation de Châteaubriant, Conseil départemental de Loire Atlantique)

Municipalité : **Mme Régnier Marie-Madeleine**, Adjointe aux affaires scolaires de la mairie de Treillières (suppléante : Mme Grolleau)

Personnalité qualifiée représentant le secteur économique : **Mme Grinda Béatrice**

à titre consultatif : - représentant de la Communauté de communes : **M. Thibaud**
- agent comptable : **Mme Jaunin** (Lycée Monge)

Membres élus des personnels (8)

Personnels enseignants et d'éducation : **M. Abchar Noureddine – Mme Bénétreau Anne – Mme Charrier Noelle – Mme Cousseau Christelle – M. Guichard Bertrand – Mme Menet Sylvie** (Suppléants : Mme Moussus Christelle – M. Poyroux Marc – Mme Chauvin Soizic – Mme Rest Isabelle – Mme Plantard Géraldine – Mme Rivet Lopez Caroline)

Personnels techniques et administratifs : **Mme Cressenville Juliette et Mme Cury Aline** (Suppléantes : Mmes Rio Nathalie et Lebastard Frédérique)

Membres élus des parents et élèves (8)

Parents d'élèves (FCPE) : **Mme King Marie-Claire – Mme Langlais Karine – M. Laisney Sébastien – Mme Launay Hélène – M. Roquier Soizic – Mme Chantreau Maelle** (suppléants : M. Freulon Stéphane – Mme Lallinec Sylvie – M. Legoff Eric – M. Leclair Frédéric – M. Plessis Fabien)

Élèves : **Fanny Ranarivelo et Melvin Martignac** (suppléants : Corentin Le Bas-Grall et Fantine Morel)

PRESENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CE JEUDI 12 AVRIL 2018

M. Noël, Mme Corbeau, Mme Renaudet, M. Pourtaud *et Mme Jaunin, agent comptable présente à titre consultatif*

Mme Régnier, M. Bouvais, M. Ménard, ~~Mme Grinda~~

M. Thibaud (Représentant à titre consultatif de la Communauté de communes)

M. Abchar, Mme Bénétreau, Mme Charrier, Mme Cousseau, M. Guichard, ~~Mme Menet~~ (remplacée par M. Poyroux),

~~Mme Cressenville et Mme Cury~~ (remplacée par Mme Rio)

Mme King, Mme Langlais, M. Laisney, Mme Launay, ~~M. Leclair~~ (remplacé par Mme Lallinec), ~~M. Plessis~~ (remplacé par M. Roquier)

~~Fanny Ranarivelo, élève de 3^{ème} et Melvin Martignac, élève de 3^{ème}~~

Absent(s) excusé(s) remplacés : ~~Mme Menet, Mme Cury, M. Leclair, M. Plessis~~

Absent(s) : ~~Mme Grinda, Fanny Ranarivelo~~

Le quorum étant atteint avec 17 membres présents, M. le principal ouvre la séance à 18h00.

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Mme CRESSENVILLE représentante des personnels accepte la charge de secrétaire de séance. (séance précédente Mme MOUSSUS - professeure)

Vote des membres du CA : **17 pour 0 contre 0 abstention**

2 – Approbation de l'ordre du jour

M. le Principal donne lecture de l'ordre du jour préalablement adressé aux membres du CA.

Il évoque la modification du point n°7 qui était "Présentation sorties pédagogiques" remplacé par un vote "technique" relatif à l'**Affectation de la subvention "crédits globalisé des actions éducatives" du Conseil Départemental.**

M. Abchar intervient pour présenter un texte relatif à la fermeture des CIO. Le principal évoque l'intégration de cette intervention au point n°8 en questions diverses.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité : **17 pour 0 contre 0 abstention**

18h10 – Arrivée de Mmes King, Langlais et MM. Laisney, Roquier (→ 21 votants)

3 – Approbation du procès verbal du C.A du 6 février 2018

M. le Principal sollicite les membres du CA pour savoir s'il y a lieu de revenir sur le procès-verbal du précédent CA.

Il soumet le procès verbal tel qu'il a été adressé au vote des membres du CA qui ne fait l'objet d'aucune observation.

M. le Principal précise à nouveau qu'une rubrique "conseil d'administration" a été créée sur le site du collège, dans laquelle les procès verbaux sont proposés pour rendre compte et informer sur la vie et le fonctionnement administratif du collège.

Le procès verbal du CA n° 2 du 6 février 2018 est adopté : **21 pour 0 contre 0 abstention**

4 – Présentation du Compte financier exercice 2017

M. le Principal présente Mme Jaunin, agent comptable du lycée Monge en charge du collège Le Haut Gesvres.

M. le Principal remercie Mme Renaudet, gestionnaire du collège, pour le travail toujours très précis et rigoureux qu'elle sait développer pour le suivi des comptes du collège et pour la réalisation en collaboration avec l'agent comptable du document de présentation du compte financier dans son contenu et sa forme avec le souci de rendre accessibles les différents éléments de comptabilité et de budget relatifs à un établissement public.

Le tableau général de l'exécution budgétaire 2017 a, préalablement au conseil, été adressé aux membres du CA pour que chacun puisse avoir une vue d'ensemble de cette présentation.

M. le Principal propose à Mme la gestionnaire d'apporter des précisions et elle commente le document présenté aux membres du CA relatif au compte financier de l'exercice budgétaire de l'année civile 2017.

18h15 – Arrivée de M. Ménard (→ 22 votants)

Les points généraux en lien avec le contexte de l'établissement sont ainsi évoqués : structure élèves, structure personnels, les opérations menées articulées avec les axes du projet d'établissement, les différents travaux et aménagements réalisés.

Mme la gestionnaire précise les sources de recettes (État, Conseil Général de Loire Atlantique, commensaux, familles...).

Liées aux effectifs, les recettes du Conseil Départemental (dotation de fonctionnement) ont baissé depuis trois ans de façon significative.

Les différents services sont présentés avec le bilan Recettes/Dépenses : AP (activités pédagogiques), VE (vie de l'élève), ALO (administration et logistique).

Elle évoque une stabilité des dépenses énergétiques. Gaz niveau équivalent et légère baisse électrique.

Contexte global de dépenses maîtrisées (Tarifs, équipements et douceur hivernale).

Le SRH, service de restauration et d'hébergement qui constitue un poste important est présenté. La répartition en missions principales montre que la restauration représente 45% du budget (41% pour 2016).

On observe une légère diminution du nombre de demi-pensionnaires, liée à la diminution des effectifs. Ce qui évoluera sur l'année 2019...

Le nombre de boursiers (bourses nationales) reste en augmentation (59 élèves contre 58), mais il est inférieur au niveau départemental.

M. le principal précise qu'un important effort est réalisé par le service intendance pour repérer et solliciter les familles avec la mise en œuvre de la dématérialisation des dossiers en lien avec la campagne académique.

Les familles peuvent être aidées pour constituer des dossiers. Certaines familles sont réticentes, pour diverses raisons, à se manifester ce qui est dommage car une partie des fonds sociaux alloués restent disponibles.

Il est signalé que 173 élèves ont pu participer à un voyage, un séjour une activité hors les murs du collège. Comme évoqué dans la charte des voyages une attention est portée au fait qu'il puisse être possible à tous les élèves d'avoir l'opportunité de participer à un voyage. Cet objectif visé est bien mis en œuvre. A cela il faut ajouter toutes les sorties pédagogiques développées qui attestent de la vitalité du collège et de l'engagement des professeurs à proposer des activités pédagogiques ce qui est également évoqué dans le rapport d'activités présenté lors du premier conseil d'administration de l'année scolaire.

Il est ensuite fait état des dépenses effectuées par prélèvements sur fonds de roulement : 70 000 euros au total pour cet exercice 2017
→ 36 600 euros pour le service général (23 470 en ALO et 13 130 en AP) et 26 000 en SRH (restauration) et encore 7 400 en OPC.

Mémo 2016 Dépenses effectuées par prélèvements sur fonds de roulement : 63 400 euros au total pour cet exercice 2016

→ 39 000 euros pour le service général (30300 en ALO et 8700 en AP) et 16 600 en SRH (restauration) et encore 7 800 en OPC.

Mme Jaunin, agent comptable, présente le compte financier. Mme Jaunin précise que ce COFI est le compte rendu aux membres du conseil d'administration et aux différentes instances concernées de l'exécution budgétaire de l'établissement.

Mme Jaunin aborde le commentaire du compte financier en livrant des éclaircissements plus techniques (évolution du fonds de roulement, évolution de la trésorerie...) afin de permettre une analyse de la situation des comptes de l'établissement et une mesure du résultat observé. Elle apporte des indicateurs sur le nombre de jours de trésorerie mettant en exergue la bonne capacité du collège à payer ses fournisseurs.

Le taux de non recouvrement des créances est faible (et en baisse) et résulte du travail mené en direction des familles avec lesquelles le lien est développé. Cela est aussi à mettre en relation avec un contexte socio-économique et le nombre peu important de familles en profonde difficulté sociale et-ou économique. Des familles qu'il faut de fait bien veiller à accompagner en proposant des solutions qui sont possibles comme évoqué précédemment. La vigilance sur ces questions doit être importante et les pratiques développées en témoignent.

De façon synthétique et pour signaler la bonne tenue des comptes (capacité à régler rapidement les fournisseurs : moyens et réactivité technique) et l'attention particulière apportée aux dépenses, au paiement des fournisseurs, au recouvrement des créances, l'agent comptable en vient à des indicateurs classiques qui doivent être apportés dans pareille présentation du compte financier.

Constat du résultat de gestion (pour affectation des résultats) :

- Sur le service Général : - 3 107.38 € (- 6 303.98 en AP et + 3 196.60 en ALO)
- Sur le service annexe d'hébergement : - 1 394.48 €

Mme Jaunin souligne ainsi la CAF dégagée, c'est-à-dire la capacité d'autofinancement qui s'élève à - 2 611.49 euros

De fait le fonds de roulement fin 2017 est à présent de 96 373,81 (105 592.68 euros en 2016) auxquels il faut retrancher la valeur des stocks qui est de 4 694.60 euros. Les réserves disponibles sont donc de 91 679.21 (100 640.56 euros en 2016) répartis comme suit :

- Service général : 49 949,08 euros (53 615.05 euros en 2016)
- Service annexe d'hébergement : 41 730,13 euros (47 025,51 euros en 2016)

Une baisse des réserves est notée. Elle s'inscrit dans les recommandations faites par le Conseil Départemental.

Le fonds de roulement net global et les réserves disponibles résultant d'un suivi attentif par la gestionnaire permet de révéler une gestion rigoureuse selon laquelle l'établissement bénéficie de réserves permettant, en restant attentif à la dépense de fonds publics, d'envisager des investissements au bénéfice des élèves et des personnels dans le fonctionnement quotidien du collège.

Suite à ces éléments deux votes doivent être soumis aux membres du conseil d'administration.

↳ **Vote des membres du CA COFI pour approbation sans réserves** **22 pour 0 contre 0 abstention**

et...

5 – Affectation des résultats (Acte administratif)

↳ **Vote des membres du CA sur l'affectation des résultats**

Résultat global de – 4 501,86 euros affectés de la façon suivante :

- Sur le service Général : - 3 107,38 euros
 - Sur le service annexe d'hébergement : - 1 394,48 euros
- 22 pour 0 contre 0 abstention**

Conclusion de l'agent comptable : Ce fonds de roulement fruit d'une gestion suivie et rigoureuse donne de l'autonomie à l'établissement. La gestionnaire complète en évoquant qu'en cours d'exécution des autorisations à dépenser ont été proposées (DBM) et qu'elles ont été partiellement réalisées car certaines dépenses envisagées n'ont finalement pas eu à être effectuées. Les projets envisagés demeurent.

Une question est posée au sujet de la possibilité du paiement par prélèvements. Cette perspective n'est pas envisagée, mais il est souligné qu'il est possible de procéder par virement. Des solutions numériques sont techniquement possibles, mais cela a un coût souligne la gestionnaire et c'est ce qui a constitué un frein jusqu'à présent à cette mise en œuvre. Un représentant des professeurs évoque que la solution du paiement par virement est simple et pratique et qu'il faut juste il est vrai y penser.

Suite au double vote (COFI et affectation des résultats), le principal souligne que de nombreux projets pédagogiques ont donc été réalisés et que l'entretien de l'établissement est régulièrement assuré en interne par l'agent d'entretien.

De plus, dernièrement encore des travaux d'entretien plus importants ont été effectués par le Conseil départemental, propriétaire des bâtiments. Il faut notamment noter des réparations des toilettes garçons qui ont été assurés dans le prolongement du précédent CA et de constats et signalements opérés antérieurement. La situation globale des toilettes est globalement améliorée mais demeure délicate : qualité des huisseries, problèmes serrures, etc... → côté garçons et côté filles).

Concernant les travaux ou entretiens, le principal et la gestionnaire questionnent les représentants du CD44 sur les modalités d'utilisation de la subvention du 1.83 € du m2 et la difficulté de mobiliser cette ressource dans le respect bien évidemment des règles définies.

Le principal et la gestionnaire pensaient avoir interprété convenablement ces modalités.

Ainsi, afin de répondre à la sollicitation de la vice-présidente du CD 44 lors de la réunion quai Cèneray, le collège a envisagé de mobiliser cette subvention pour, par exemple, réparer :

- l'alarme intrusion (qui est opérationnelle mais dysfonctionne au niveau de la télétransmission)
- la sono pour les sonneries et alarme

Il a été rétorqué que cela n'entraîne pas dans le champ du 1.83 € du m2 car il s'agirait (?) de biens meubles. Or il s'agit de biens meubles à l'origine qui sont devenus "immeubles" par destination. Un technicien de la délégation de Châteaubriant a évoqué il y a plusieurs semaines qu'une commission devrait statuer sur l'évolution des règles du 1.83 € du m2.

La gestionnaire déclare que nous comprenons la prudence comptable dans la gestion de l'année en cours (notamment au premier semestre), mais que nous observons par ailleurs pour ce qui nous concerne un reliquat sur les années antérieures qui s'élève à 5 731,01 euros et qu'il y a bien là une ressource qui nous paraissait mobilisable, permettant de faire les travaux évoqués (sono // PPMS).

M. Ménard se propose en concertation avec M. Bouvais d'intervenir. Il évoque qu'il découvre ce point en CA et qu'il convient de s'en remettre aux modalités définies et de ne pas hésiter à exposer ce point lors des réunions avec la délégation et les techniciens.

Mme Renaudet précise qu'elle a procédé ainsi et que la réponse est en attente. Le principal comprend qu'il convient donc d'attendre le résultat de la commission évoquée par le technicien.

M. Ménard évoque que les finances de l'établissement permettent d'envisager un prélèvement sur les fonds de réserve.

Le principal répond que c'est évident mais que la question n'est pas là. Il a ainsi été souligné par l'agent comptable la qualité du travail de la gestionnaire du collège et le souci d'une bonne gestion des deniers publics. Cette qualité du recouvrement des recettes a été soulignée. C'est dans cet esprit que l'idée de recourir au "1.83" avec une lecture interprétative du collège qui ne paraissait pas abusive mais respectueuse des modalités s'est construite et ce, dans le prolongement de l'incitation de la vice-présidente pour davantage utiliser ce "1.83" pour mobiliser les ressources. Le principal admet qu'ils n'ont pas - avec Mme la gestionnaire - dû bien comprendre et qu'ils vont évoluer dans cette approche.

19h45 – Départ de M. Ménard, puis de Mme Launay (→ 20 votants)

6 – Présentation éléments d'organisation du planning de fin d'année scolaire 2018-2019

Un projet de planning pour l'AS 2018/2019 a été adressé aux membres du CA que sollicite le principal, pour noter des suggestions et corrections. Il s'agit d'un planning prévisionnel qui fixe mais ne fige pas l'organisation de l'année évoque le principal.

Concernant le déroulement de la fin d'année le principal précise qu'il a également communiqué un courrier détaillé prévu à l'attention des parents d'élèves du collège : diffusion envisagée le 14 mai pour permettre à la Vie scolaire de récupérer les coupons réponses pour organiser l'accueil évoqué.

Mme Bénaitreau, représentante des personnels enseignants et d'éducation, évoque que ce planning a bien été adressé aux membres du CA ainsi que le courrier avec la mention "projet" quand dans un temps la dernière lettre d'informations du collège (Inf'Haut Gesvres) évoquait différents aspects du déroulement de cette fin d'année. Elle s'en étonne.

Le principal évoque que les modalités de cette fin d'année sont calées sur ce qui a été défini depuis trois ans et qui a donné satisfaction quant au climat de fin d'année par rapport aux années précédentes et il convient, de tous rester bien vigilants. Prochainement encore et dans le prolongement de l'initiative prise par le principal en direction du collège privé voisin pour harmoniser les dispositions interne aux deux établissements, un rendez-vous est fixé avec la nouvelle directrice du collège Heider Camara. Ce cadre semble pertinent et cohérent.

Le principal précise à nouveau qu'il n'est pas favorable aux déguisements dans les cours, en dehors de la matinée où les élèves décident de façon traditionnelle de venir au collège dans une tenue "chic" qui ne peut être reprochée. Il souhaite que cette ligne globale soit tenue en évitant les déguisements dans les transports scolaires ce qui est précisé-rappelé aux familles. Il peut être admis selon propositions des élèves de prévoir des temps hors cours avec des déguisements, sur la pause méridienne sans que cela constitue une obligation...

Un planning d'organisation des révisions pour les 3^{ème} est défini sur le lundi et le mardi de la semaine 26 (lundi 25 et mardi 26 juin). Les parents seront informés de ce planning spécifique pour chaque classe de 3^{ème} quand les autres élèves du collège auront normalement cours.

La dernière heure du mardi après les révisions, un goûter en commun sera proposé aux élèves avec leurs professeurs pour marquer ces derniers moments de travail au collège avant les épreuves du DNB.

Il convenait d'informer la communauté scolaire, ce pourquoi Inf'Haut Gesvres a, pour partie, été créé. Il convenait particulièrement dans ce n° 10 de faire également un rappel important (au recto) au sujet précis des reports de journées liées à la modification du calendrier scolaire pour les congés de printemps.

Le courrier en date du 14 mai évoqué plus haut a été préparé sur la base des trois années précédentes. Les modalités qu'il décrit ne sont pas nouvelles et résultent de dispositions reconnues par tous (professeurs, parents, élèves, riverains, élus locaux...) pour avoir amélioré la situation. Ce courrier est donc l'adaptation simple au calendrier 2018. ...En communiquer des éléments dans Inf'Haut Gesvres, procède d'une volonté d'anticipation et n'interdit pas des aménagements ou adaptations.

Pour rappel, le courrier d'information sur les aménagements du calendrier scolaire (en date du 5 décembre 2017) a été diffusé à tous les parents, à tous les personnels et il est affiché à l'entrée du collège et sur la page d'accueil du site du collège.

Il convenait donc de publier cet Inf'Haut Gesvres à ce moment.

Concernant le planning 2018/2019, les professeurs évoquent l'intérêt d'une réflexion sur une évolution des modalités des réunions de rentrée avec les parents.

Le principal répond qu'il partage cette réflexion qu'il faudra mener dans les temps dédiés de préparation de rentrée.

Il évoque qu'après trois années et suite à cette organisation qu'il a proposée dans un premier temps et après avoir décalé certaines dates suite aux demandes des professeurs qui avaient exprimé ces demandes pour ces réunions et pour les réunions parents professeurs plus tard, il s'était fait la réflexion avec la principale adjointe que la forme de ces rencontres pourrait connaître une évolution.

La remarque des professeurs est donc bienvenue et il va ainsi falloir sur les temps de fin d'année bien définir cette forme dont on voit déjà les contours dans le cadre de ces échanges en CA.

Il déclare qu'il est très attaché à la nécessité de bien veiller à la présentation intégrale des équipes pédagogiques car les parents attendent – et c'est bien normal, légitime et naturel – ce moment de rencontre pour identifier les professeurs qui accompagnent leur enfant.

Les parents entendent ces remarques et précisent que l'horaire 18h00 est préférable à 17h30 pour permettre aux parents d'être plus facilement disponibles. Cette précision est également entendue et notée.

Au-delà, ce calendrier prévisionnel permet en fonction du calendrier national de bien placer à notre niveau différentes réunions, les conseils de classes, des opérations et activités, des sorties... afin de coordonner autant que faire se peut cet ensemble, de fixer sans figer comme cela a pu être observé dans la pratique. Il s'agit d'anticiper autant que possible pour cadrer.

7 – Affectation de la subventions "crédits globalisé des actions éducatives" du Conseil Départemental

La gestionnaire présente la subvention de 4 104 euros et propose son affectation au service AP domaine Projets activités 2GAECD

Vote des membres du CA :

20 pour 0 contre 0 abstention

19h55 – Départ de M. Bouvais (→ 19 membres présents)

8 – Questions diverses

Pas de questions adressées dans le délai imparti.

Le principal propose outre le sujet évoqué par M. Abchar en début de CA d'aborder les points suivants.

Mme Corbeau, principale adjointe souhaite profiter de cet instant pour évoquer un prolongement à l'engagement E3D développé au collège. Elle précise que dans le cadre de notre projet "collège engagé dans le développement durable", nous avons sollicité l'association Alizée.

Cette structure nous propose de réaliser un **Baromètre du développement durable**. (Voir document annexe 1)

Dans cette perspective, une réunion est ainsi prévue le mardi 24 avril, de 17h à 19h, afin de procéder à ce recueil d'information.

Deux heures sont prévues, au cours desquelles, les participants répondront à une centaine de questions, réparties en quatre thématiques.

A l'issue de cette réunion, un pot de l'amitié sera proposé à l'ensemble des participants.

Afin que ce diagnostic soit le plus fidèle à la réalité du collège le Haut Gesvres, le panel de participants doit être représentatif de la communauté éducative.

Ainsi, sont invités à participer à cette réunion :

- M Noël, le principal
- Mme Thébaud, secrétaire de direction et Mme Renaudet, gestionnaire

- M Guillou, agent technicien, et M. Maine, chef de cuisine
 - M Pourtaud, CPE et un assistant de vie scolaire
 - Mme Verbaere, en tant qu'infirmière scolaire et M Bonnet, assistant social
 - un membre élu de la collectivité de rattachement
 - 6 à 10 élèves (dont des élèves délégués au Conseil d'administration, en conseil de classe)
 - 4 parents d'élèves au moins
- Et
- 6 enseignants (dont 1 ou 2 impliqués dans le projet E3D du collège)

De plus, deux professeurs, du groupe de pilotage du projet "collège engagé dans le développement durable" → Mmes Benaitreau et Rest ont accepté d'assumer le rôle des scrutateurs pour cette séance du mardi 24 avril.

Mme Corbeau a d'ores et déjà préparé un courrier d'invitation adressé à tous les personnels et à l'ensemble de la communauté éducative.

Puis, le 24 mai, le comité de pilotage rencontrera à nouveau les intervenantes de l'association Alizée afin de prendre connaissance du diagnostic ainsi posé.

Le principal évoque la perspective de travaux de voirie au niveau de la rue du Général de Gaulle et déclare que nous sommes dans l'attente de précisions quant à la date et la durée de ces travaux. Mme Régnier déclare qu'elle va se renseigner en mairie sur les parcours de circulation. Le principal précise qu'au niveau de la rue de la rivière qui est peu large et serait davantage empruntée il conviendrait – et sans doute est-ce prévu – de ménager un passage protégé pour les piétons. M. Thibaud confirme au titre de la CCEG. Ce calendrier va être défini prochainement et communiqué en parallèle de la signalétique qui sera mise en place.

Indépendamment des travaux, le principal précise qu'il a déjà saisi le maire (courrier du 9 février) pour évoquer différents points relatifs à la circulation et à la rue de la rivière qui est peu éclairée l'hiver et qui ne dispose que d'un trottoir étroit mal identifié et que les piétons (dont les élèves) sont amenés à cheminer sur la voie des véhicules.

Mme Régnier répond que cette question doit être examinée et que le principal sera invité à présenter à nouveau ces éléments à M. le Maire.

Le principal tient à remercier M. Laisney, représentants des parents d'élèves qui a fait bénéficier le collège de différents éléments de mobiliers de bureaux de l'entreprise à laquelle il appartient suite à un déménagement. Le collège a ainsi pu récupérer gratuitement du mobilier qui a été réinstallé en différents lieux ; foyer élèves, salle des professeurs, bureaux de la direction etc...

Comme évoqué en début de CA, M. Abchar intervient pour évoquer la situation rencontrée par les psychologues de l'éducation nationale conseiller(e) en orientation et la fermeture annoncée des CIO (centre d'information à l'orientation).

Les personnels enseignants et d'éducation expriment leur solidarité à l'égard des collègues concernés et de la réflexion développée car ils perçoivent à leur niveau que cela va, de leur point de vue, constituer un manque au niveau des élèves et des familles en matière de conseils en orientation.

Les représentants des parents évoquent qu'ils n'étaient pas informés de ce projet au sein de la FCPE mais qu'ils regrettent eux aussi cette perspective car ils savent que de nombreux parents se rendent au CIO pour recueillir des informations et ce, dès la 4^e et plus encore en 3^e. Le principal propose que le texte présenté par M. Abchar soit annexé au PV du CA (cf Annexe 2).

M. le Principal remercie les membres du conseil pour la qualité des échanges et clôt le conseil à 20h15

GRAINE Pays de la Loire
Réseau régional d'éducation à l'environnement
et à la citoyenneté vers un développement durable



Le Baromètre du Développement Durable des établissements scolaires

Objectifs de l'animation

- Rassembler et fédérer toutes les parties prenantes de l'établissement au regard du développement durable
- Créer une dynamique participative
- Acquérir une culture commune autour du développement durable
- Initier un état des lieux
- Identifier et valoriser les actions déjà mise en œuvre
- Réaliser un premier diagnostic au regard du développement durable : avoir une photographie de l'établissement à un instant T.

Déroulé

- ◆ Animation
 - Format court et dynamique : 2 heures, sous forme de quizz
 - Groupe idéalement constitué d'une quinzaine de personnes représentatives (ex : élèves, personnes de l'administration, chef d'établissement ou représentant, professeurs, techniciens, conseiller principal d'éducation, assistants d'éducation, parents d'élève, infirmier scolaire ou assistante sociale, représentant de la collectivité)
- ◆ Accompagnement
 - 1 rencontre de préparation entre l'animateur et le référent de l'établissement : pour expliquer le déroulement et l'analyse qui pourra être faite
 - 1 rencontre de restitution entre l'animateur et le référent de l'établissement : pour remettre et expliquer la version papier de l'analyse, pour proposer des pistes à l'établissement pour continuer dans sa démarche.

Moyens nécessaires

- communiquer en amont pour constituer le groupe
- une salle adéquat au nombre de personnes attendues
- un vidéoprojecteur relié à un ordinateur
- éventuellement : un temps de convivialité à la fin de l'animation

Contacts

GRAINE Pays de la Loire : 23 rue des renards, 44300 Nantes
Estelle BRAULT : estelle.brault@graine-pdl.org
02.40.94.83.51

Les personnels enseignants, d'éducation et les parents des élèves du collège Le Haut Gesvres ont appris par les PSY EN (CO) que le Ministère de l'Éducation Nationale a décidé de confier aux Régions les missions d'information dévolues aux DRONISEP et a annoncé son intention de procéder à la fermeture « à plus ou moins long terme » de tous les CIO.

Cette annonce arrive dans un contexte de méprise des compétences et du travail effectué par l'ensemble des personnels de l'ONISEP et des CIO, visant le démantèlement des Services Publics d'Information et d'Orientation de l'Éducation Nationale. Il traduit par ailleurs une méconnaissance des processus psychologiques en jeu dans l'orientation des jeunes en construction.

Ce qui est en jeu dans ce projet :

-La neutralité de l'information : les régions auront tendance à créer et à valoriser les formations locales correspondant aux besoins économiques locaux, définis à court terme par les branches professionnelles, dans une logique adéquationniste.

-L'égalité d'accès à l'information sur l'ensemble du territoire national. Avec un transfert aux Régions des missions d'information des DRONISEP, l'information sur les métiers et les formations, donnée aux élèves et aux étudiants s'arrêtera aux frontières régionales, ce qui est un non sens à l'heure où les parcours de formation se réalisent à l'échelle nationale et internationale. Par ailleurs, en fonction de leurs moyens, les régions ne pourront pas toutes proposer des outils d'information performants sur les formations et les métiers, sauf à privatiser et/ ou à rendre payant leurs publications, créant une inégalité d'accès à l'information.

-Le transfert de l'accompagnement à l'orientation des élèves à la charge unique des enseignants, sans l'appui des professionnels que sont les psychologues de l'Education (ex co-psy) ayant l'expérience des processus psychologiques et des déterminismes sociaux en jeu dans l'élaboration des projets d'orientation des jeunes.

-La qualité et la neutralité de la prise en charge de tous les publics. En effet, la disparition des CIO signifie la suppression de lieux ressources pour la réflexion et le travail commun des Psychologues de l'EN, la fin de l'analyse du fonctionnement des bassins de formations, des parcours de formation des jeunes et des procédures d'affectation pourtant indispensables à l'aide à l'élaboration des parcours d'orientation. Cela signifie également l'arrêt du travail partenarial fondamental avec les différents acteurs de l'EN comme avec les partenaires institutionnels externes (PJI, ASE, Associations, Services de soins, Services d'insertion professionnels...)

-La déconnexion avec l'Éducation Nationale de beaucoup de publics reçus aux CIO : Jeunes nouvellement arrivés en France, décrocheurs, jeunes en délicatesse avec l'école, personnes souhaitant un retour en formation initiale...

Les personnels enseignants, d'éducation et les parents des élèves du collège du Haut Gesvres alertent les membres du Conseil d'administration sur les implications de cette annonce qui constitue une rupture d'égalité d'accès à l'information sur le territoire, une rupture avec les services de l'Éducation nationale et une dégradation importante du service rendu aux usagers. Par ailleurs, elle menace l'existence même des CIO, Services publics d'information et d'orientation de proximité, gratuits et neutres, offrant un accompagnement à l'orientation de tous les publics.

Les personnels enseignants, d'éducation et les parents des élèves du collège de Treillières demandent au Ministère de l'Éducation Nationale de revenir sur sa décision.

Dotation spécifique pour travaux d'entretien et petites réparations des locaux (1,83 € / m²)

Le Département attribue, chaque année, aux collèges, une dotation spécifique leur permettant de faire exécuter immédiatement les travaux d'entretien et de petites réparations des locaux, à la charge du propriétaire.

Champ d'application

Cette dotation est utilisable par les collèges pour les seuls travaux de réparation du parc immobilier bâti, et uniquement dans ce cadre, tels que :

- réfection de peinture,
- rénovation de sol,
- petits travaux d'électricité,
- achat de revêtement mural,
- achat de matériel et de fourniture pour l'entretien des bâtiments.

En conséquence, les dépenses ci-dessous sont exclues du champ d'application de cette dotation :

- toute location de matériel, équipement
- toute acquisition de biens meubles (mobilier, petit équipement...),
- les plantations, tonte de pelouse, abattage d'arbustes (sauf situations exceptionnelles, liées notamment à la sécurité. Dans ce cas, l'accord du Département est à solliciter avant le début des travaux).
- les réparations de matériel de cuisine, pédagogique et, d'une façon générale, de biens meubles ainsi que les interventions de maintenance sur ces matériels. Si une installation nécessite d'être remplacée, le Département sera alors préalablement saisi,
- les contrats d'entretien,

En cas de difficulté particulière portant sur les aspects liés au respect des règles de sécurité, l'avis du technicien affecté au collège peut être requis préalablement à toute décision de travaux de réparation.

Cette dotation de crédits de fonctionnement est **limitative par exercice budgétaire**.

Elle doit permettre à l'établissement de faire face à tous besoins de travaux de réparation immobilière bâtie, y compris les réseaux, et en particulier ceux liés à la sécurité des personnes et des locaux. Le fonctionnement d'installations comme celle du chauffage doit demeurer en tout état de cause prioritaire, ainsi que les travaux liés à un sinistre ayant fait l'objet d'une déclaration au Département.

Les travaux dans les logements de fonction sont pris directement en charge sur le budget départemental, à l'exception des menues dépenses urgentes qui peuvent être imputées sur la dotation « 1,83 € / m² ».

5731,01

Modalités d'attribution

La dotation est calculée, par établissement, sur la base de la surface utile et s'élève à 1,83 €/m².

Les collèges neufs ne touchent la totalité de la dotation qu'à compter du 1^{er} janvier qui suit l'année d'ouverture. Avant, le versement se fait sur la base de 4 mois de fonctionnement.

Modalités de versement

La dotation, attribuée et notifiée dans les conditions prévues aux articles L421.11 et suivants du code de l'éducation, est versée en une seule fois.

Engagement des dépenses par le collège

L'inscription au budget de cette dotation autorise le collège à engager les dépenses dans la limite du montant notifié. Le plafond par opération, au-delà duquel le collège doit solliciter impérativement le Département, est fixé à 6 000 € TTC.

Les chefs d'établissement et gestionnaires doivent respecter les règles relatives au Code des Marchés Publics.

Validation des dépenses

La date limite de transmission de l'état des dépenses affectées sur cette dotation (annexe ci-après) est fixée au 15 mars de l'année N+1.

Il appartient à chacun de respecter ce délai afin de ne pas allonger la procédure de validation qui ne peut se réaliser que lorsque la totalité des états est en possession du Département.

L'état des dépenses est complété d'une colonne « opération » qui sera complétée avec rigueur et qui précisera l'objet exact de la dépense.

Cet état est obligatoire et ne peut être remplacé par l'état des dépenses du compte 615 joint au compte financier.

En fonction des éléments transmis au Département, et sous réserve du respect de la date du 15 mars, celui-ci procédera à une validation des dépenses au plus tard le 31 juillet de l'exercice N+1. La décision définitive sera notifiée à cette date. Les requêtes éventuelles ne seront pas acceptées au-delà du 30 septembre.

Contact

Délégation
Service développement local

Année Scolaire 2017-2018



Yves NOËL
Principal

10 rue Simone de Beauvoir
44119 TREILLIERES

Téléphone
02.28.07.92.92
Fax
02.28.07.92.93
Mél
ce.0442418P
@ac-nantes.fr

Site web
<http://hautgesvres-treillieres.loire-atlantique.e-lyco.fr/>

ELEMENTS POUR EXAMEN DU COMPTE-FINANCIER

↳ POINT N° 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Détermination du Résultat de gestion

1ère section	fonctionnement	charges	recettes	résultat de gestion
	Activités pédagogiques	105 853,40 €	99 549,42 €	6 303,98 €
	Vie de l'élève	2 920,60 €	2 920,60 €	- €
	Administration et logistique	101 280,43 €	104 477,03 €	3 196,60 €
	total SG	210 054,43 €	206 947,05 €	3 107,38 €
	Restauration	185 640,65 €	184 246,17 €	1 394,48 €
	Bourses nationales	12 135,00 €	12 135,00 €	- €
	total SS	197 775,65 €	196 381,17 €	1 394,48 €
	total 1ère section	407 830,08 €	403 328,22 €	4 501,86 €

Capacité d'autofinancement

Résultat prévisionnel de gestion	-	4 501,86 €
amortissement réels		1 890,37 €
insuffisance d'autofinancement	-	2 611,49 €

Evolution du Fonds de roulement

Fonds de roulement fin 2016	105 592,68 €
IAF	-
Immobilisations 2017 sur réserves	-
Prélèvement sur fonds de roulement	9 218,87 €

Fonds de roulement fin 2017	96 373,81 €
stocks	4 694,60 €
réserves disponibles	91 679,21 €



Service général	49 949,08 €
SRH	41 730,13 €



Bilan

Le Bilan est un tableau qui donne une "photographie" de la situation comptable de l'Etablissement à une date donnée: le 31 décembre 2017

ACTIF = EMPLOI DES RESSOURCES

ACTIF IMMOBILISE	
installations techniques	7 266,84 €
autres immobilisations	4 620,22 €
TOTAL	11 887,06 €

emplois
stables

Le patrimoine de l'établissement est classé par nature et par biens.

PASSIF = RESSOURCES

CAPITAUX PROPRES	
réserves	112 762,73 €
résultat de l'exercice	4 501,86 €
TOTAL	108 260,87 €

ressources
stables

Le compte Réserves de l'établissement comprend des réserves immobilisées (qui ont servi à financer des investissements) et des réserves disponibles.

ACTIF CIRCULANT

stocks	4 694,60 €
clients (familles)	8 281,25 €
Etat et collectivités publiques	1 595,20 €
débiteurs divers	240,00 €
trésorerie	131 649,65 €
TOTAL	146 460,70 €
TOTAL GENERAL ACTIF	158 347,76 €

emplois
variables

La partie basse du bilan correspond à "l'actif circulant" lié à l'exploitation:

Les stocks

Les créances d'exploitation qui représentent ce qui reste à recouvrer:

- auprès des familles .

- auprès de l'Etat ou des collectivités

- auprès de débiteurs divers

DETTES

dettes fournisseurs	7 600,24 €
Etat et collectivités publiques	29 794,39 €
crédeurs divers	12 692,26 €
TOTAL	50 086,89 €
TOTAL GENERAL PASSIF	158 347,76 €

ressources
variables

La partie basse du bilan est liée à l'exploitation de l'établissement.

Ces éléments se modifient régulièrement.

La ligne Dettes fournisseurs comprend les avances reçues des familles

(repas, voyages..)

La ligne Etat et collectivités correspond à des reliquats de

subventions qui seront utilisés en 2018